

# Vérificateur général de la Ville de Québec

## RAPPORT ANNUEL 2018

LIGNE DE SIGNALEMENT  
FRAUDE ET INCONDUITE

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.ville.quebec.qc.ca/apropos/administration/verificateur-general](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/administration/verificateur-general).

Québec, le 17 juin 2019

Monsieur Régis Labeaume  
Maire de la Ville de Québec  
Hôtel de ville de Québec  
2, rue des Jardins  
Québec (Québec) G1R 4S9

Monsieur le Maire,

Conformément à la Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite et à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous transmets le *Rapport annuel 2018 – Ligne de signalement, fraude et inconduite*, pour dépôt à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Ce rapport du vérificateur général de la Ville de Québec inclut l'état des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 pour le fonctionnement de la ligne de signalement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vérificateur général de la Ville de Québec,



Michel Samson, FCPA auditeur, FCA



## Table des matières

Mise en contexte.....	7
Résultats concernant le fonctionnement .....	8
État des dépenses de la ligne de signalement de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.....	11



## Mise en contexte

1. Les contribuables confient des sommes importantes à l'administration municipale. En contrepartie, cette dernière doit s'acquitter de ses responsabilités avec honnêteté, transparence et impartialité afin de maintenir la confiance et la crédibilité de l'organisation auprès du public.

2. En 2011, la Ville de Québec a adopté la Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite<sup>1</sup>, qui prévoyait la mise en service d'une ligne de signalement dont les objectifs généraux sont les suivants :

- permettre à toute personne physique ou morale de signaler à la Ville une fraude ou une inconduite commise par une personne ou un groupe de personnes dans sa relation avec la Ville;
- fournir un canal de communication confidentiel;
- garantir que les personnes liées directement ou indirectement à une vérification sont traitées avec un souci d'équité et de façon appropriée;
- préciser les différentes responsabilités rattachées aux allégations de fraude ou d'inconduite au sein de la Ville;
- mettre en place un processus fiable et clairement défini basé sur la transparence de l'organisation et sur la responsabilité de ses membres

3. La ligne de signalement a été mise en service en février 2012. Elle permet aux citoyens, aux employés, aux élus, aux fournisseurs ou aux partenaires de la Ville de signaler un acte présumé répréhensible en lien avec la gestion des affaires municipales.

4. Considérant les fonctions et pouvoirs du vérificateur général prévus dans la *Loi sur les cités et villes*<sup>2</sup>, la Ville de Québec lui a confié l'administration de la ligne de signalement afin d'en garantir l'indépendance et l'impartialité. Le vérificateur général traite les signalements sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une vérification.

---

1. Québec, *Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite*, [En ligne], 2011, 12 p. [[https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/administration/verificateur-general/ligne\\_signalement/docs/politique\\_signalement.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/administration/verificateur-general/ligne_signalement/docs/politique_signalement.pdf)] (Consulté le 4 juin 2019).

2. Québec, *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, chap. C-19, à jour au 1<sup>er</sup> mai 2019, art. 107.1.

## Résultats concernant le fonctionnement

5. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, nous avons reçu 32 signalements, soit 19 % de plus qu'en 2017. Parmi les signalements reçus en 2018, 15 ont été faits par téléphone (ligne confidentielle), 13 par Internet (site sécurisé) et 4 par un autre moyen (voir le tableau 1).

**Tableau 1 – Répartition des signalements reçus en 2018 et en 2017 selon le moyen de transmission**

Moyen de transmission	2018		2017	
	Nombre de signalements	Proportion (%)	Nombre de signalements	Proportion (%)
Téléphone (ligne confidentielle)	15	47	11	41
Internet (site sécurisé)	13	41	11	41
Autre	4	12	5	18
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

6. Par ailleurs, parmi les signalements reçus en 2018, dix ne concernaient pas les champs d'application de la Politique, soit le même nombre qu'en 2017 (voir le tableau 2).

**Tableau 2 – Répartition des signalements reçus en 2018 et en 2017 selon le champ d'application de la Politique**

Champ d'application	2018	2017
Falsification, manipulation, altération ou destruction non autorisée de documents ou de données de toute nature	0	1
Appropriation illicite de fonds	0	0
Irrégularité dans la gestion des fonds	5	3
Demande de remboursement de dépenses frauduleuses	0	0
Demande ou acceptation d'avantages indus de toute nature	1	0
Conflit d'intérêts	1	1
Mauvais usage ou usage illicite de biens, d'équipements, de matériel, de dossiers ou de temps appartenant à la Ville	8	6
Mauvais usage ou usage illicite de matériel ou de logiciel appartenant à la Ville et toute autre dérogation à la Politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications, à la Politique d'utilisation du matériel municipal par le personnel de la Ville et à la Politique d'approvisionnement	5	3
Toute autre fraude, corruption, abus de confiance ou activité inappropriée contrevenant aux règlements sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil et les employés de la Ville de Québec en vigueur	2	3
<b>Sous-total</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
Signalements reçus qui ne concernaient pas les champs d'application de la ligne de signalement	10	10
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>27</b>



7. En date du 30 avril 2019, nous avons terminé notre travail pour dix-sept dossiers : seize de 2018 et un de 2017 qui était en cours lors de la publication du dernier rapport (voir le tableau 3). Parmi ces seize dossiers, un a été fermé parce que nous ne disposions pas de faits suffisants pour amorcer notre vérification et que la personne ayant fait le signalement n'a pas répondu à nos questions. Enfin, il convient de mentionner que six dossiers sont toujours en cours de vérification.

**Tableau 3 – Suivi des signalements pour la période finissant le 31 décembre 2018**

Champ d'application	Nombre de signalements				
	En cours en 2017	Reçus en 2018	En cours en 2018	Fermés en 2018	Transférés en 2018
Falsification, manipulation, altération ou destruction non autorisée de documents ou de données de toute nature	0	0	–*	–	–
Appropriation illicite de fonds	0	0	–	–	–
Irrégularité dans la gestion des fonds	0	5	2	3	0
Demande de remboursement de dépenses frauduleuses	0	0	–	–	–
Demande ou acceptation d'avantages indus de toute nature	0	1	0	1	0
Conflit d'intérêts	0	1	0	1	0
Mauvais usage ou usage illicite de biens, d'équipements, de matériel, de dossiers ou de temps appartenant à la Ville	0	8	3	5	1
Mauvais usage ou usage illicite de matériel ou de logiciel appartenant à la Ville et toute autre dérogation à la Politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications, à la Politique d'utilisation du matériel municipal par le personnel de la Ville et à la Politique d'approvisionnement	0	5	1	4	0
Toute autre fraude, corruption, abus de confiance ou activité inappropriée contrevenant aux règlements sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil et les employés de la Ville de Québec en vigueur	1	2	0	3	0
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
Signalements reçus qui ne concernaient pas les champs d'application de la ligne de signalement	–	10	–	10	–
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>1</b>

\* Dans le tableau, le tiret signifie que ça ne s'applique pas.

**8.** La Politique prévoit que lorsque les conclusions de la vérification soulèvent une possibilité de fraude ou d'inconduite, le vérificateur général doit s'adresser aux autorités concernées pour l'imposition d'une sanction ou la prise de tout recours jugé nécessaire. Par exemple, nous pourrions transférer des dossiers au Service des ressources humaines, au Service de police ou à l'Unité permanente anticorruption. À la suite de nos vérifications, nous avons transféré un dossier à la direction et les mesures appropriées ont été prises. De plus, pour trois autres dossiers fermés, des recommandations ont été transmises aux gestionnaires.

## État des dépenses de la ligne de signalement de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 Budget (\$)	2018 Dépenses réalisées (\$)	2017 Dépenses réalisées (\$)
Ressources humaines internes	50 000	37 176	45 827
Ressources humaines externes	42 000	2 908	1 541
Dépenses de fonctionnement	8 000	4 884	6 133
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>44 968</b>	<b>53 501</b>

### Note complémentaire

#### *Principales méthodes comptables*

L'état des dépenses est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement celles qui sont directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Québec.